



Immobilier : mandat exclusif de vente

Par **sevale**, le **16/05/2012 à 20:25**

Bonsoir,

J'ai signé le 11 mai un mandat exclusif pour la vente de ma maison dans une agence immobilière. Il n'y a pas eu de démarchage à domicile de la part de l'AI. Aujourd'hui, je voudrais retirer l'exclusivité et la mettre en mandat simple : est-ce que je bénéficie du délai de rétractation de 7 jours ?

En vous remerciant infiniment d'avance pour votre réponse URGENTE.

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **16/05/2012 à 20:30**

Bonjour, regardez les conditions de résiliation normalement notées au dos du mandat mais normalement vous ne disposez pas de 7 jours, cordialement